

MAIRIE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 17 mars 2023 à 18h00 à la Mairie

Présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA, Sylvie ROULLAIS, Jean-Marc ETIENNEY (à partir de 18h46).

Représentés : Noëlle PEQUIGNOT (procuration à Hakima KOCH)
Damien LOCATELLI (procuration à Robert PERSONENI)
Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT jusqu'à son arrivée à 18h46)

Absentes : Nathalie PEIRO - Sylvie BICHET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

1 – DELIBERATION – COMPTE DE GESTION 2022 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2022 établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte le compte de Gestion 2022.

Après avoir constaté sa conformité avec le Compte de Gestion venant d'être voté, et après que le Maire se soit retiré au moment du vote, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2022 par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Fonctionnement

Recettes	945 556.36 €	Dépenses	751 722.97 €
----------	--------------	----------	--------------

L'excédent de fonctionnement est donc de 193 833.39 €. Il convient d'ajouter les résultats antérieurs reportés de 375 102.48 €.

Soit un résultat global excédentaire en fonctionnement pour 2022 de 568 935.87 €.

Investissement

Recettes	165 111.87 €	Dépenses	371 796.10 €
----------	--------------	----------	--------------

Le déficit d'investissement est donc de 206 684.23 €, il convient d'ajouter le déficit antérieur 2021 de 62 485.90 €, soit un résultat global de – 269 170.13 €.

2 – DELIBERATION – AFFECTATION DU RESULTAT 2022

En conséquence, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation de la somme de 269 170.13 € au compte 1068 en Investissement au Budget Primitif 2023.

3 – TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.48 %
- taxe d'habitation : 10.90 %

4 – DELIBERATION – BUDGET PRIMITIF 2023

Arrivée de Monsieur Jean-Marc ETIENNEY à 18h46.

Le Budget Primitif 2023 est voté, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Il est équilibré en fonctionnement à hauteur de 1 175 652.74 € et en investissement à hauteur de 802 896.65 €.

5 – DELIBERATION : SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal accorde, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, une subvention de 7 500 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2023.

6 – DELIBERATION – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce sujet car certains dossiers doivent encore être étudiés.

7 – DELIBERATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE INTERCOMMUNALE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale impulsée par la Caf du Doubs, qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Une CTG peut être signée à l'échelle intercommunale tout en conservant les compétences communales sur tout ou une partie des services aux familles, financés.

Les Bonus Territoire :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CTG a remplacé les Contrats enfance jeunesse (CEJ) au fil de leur renouvellement. Ce financement est appelé « Bonus Territoire »

Le financement « Bonus territoire », est conditionné à la signature d'une CTG à l'échelle intercommunale.

Pour cela, chaque commune doit prendre une délibération dès début 2023 afin d'autoriser son représentant à signer cette convention.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

8 – DELIBERATION : SIGNATURE AVENANT N°1 DE LA CONVENTION MISE EN COMMUN DE LA BRIGADE MOBILE DE GARDES NATURE COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose que Pays de Montbéliard Agglomération a, par la délibération C2022/221 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, acté une modification des conditions tarifaires de la convention qui nous lie pour la mise en commun de la brigade mobile de gardes nature communautaires.

Le coût d'adhésion annuel sera désormais de 3 € par habitant. Il sera actualisé chaque année au regard de la population totale légale de la commune connue au 1^{er} janvier de l'année en cours et fera l'objet d'un titre de recette émis par la Communauté d'Agglomération au mois de juin. Aucune autre actualisation du coût d'adhésion pour la commune ne sera appliquée

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal l'autorise, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, à signer l'avenant n°1 de la convention de mise en commun de la brigade mobile de gardes nature communautaires.

9 – DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF FONDS VERT 2023

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Fonds Verts pour l'année 2023.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière de l'Etat en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2023 :

- Aménagement du parking place Scherrer
- Aménagement et naturalisation de la cour de l'école publique
- Aménagement et végétalisation d'un parc canin

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention ces projets,
- décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert 2023.

10 – DELIBERATION – ACCEPTATION DU REGLEMENT FINANCIER DE LA SUBVENTION AU TITRE DES TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut, dans le cadre de l'octroi de la subvention au titre des Territoires Numériques Educatifs, approuver le règlement financier transmis par le département.

Ce règlement a pour objet de définir :

- les rôles et responsabilités du Coordonnateur Financier et des Partenaires ;
- les conditions et modalités de versement de la subvention aux Partenaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés approuve le règlement financier du Doubs, dans le cadre de France 2030 « Territoires Numériques Educatifs ».

11 – DELIBERATION – EMPLOIS D'ETE 2023

Le Conseil Municipal autorise le Maire, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, à recruter deux jeunes domiciliés dans la commune, âgés de 18 à 24 ans, pendant les mois de juillet et août 2023.

Ce personnel sera employé à temps complet au grade d'adjoint technique territorial, 1^{er} échelon sur la base d'un mois chacun. La date limite d'inscription en mairie est le 1^{er} juin 2023.

12 – DELIBERATION – DEMANDE DE SUBVENTION EXTERIEUR

Le Conseil Municipal accepte, par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'octroi de subvention aux associations suivantes : 50 € à la Banque Alimentaire de Franche Comté, 50 € au Secours Populaire Français et 50 € à l'Association Française des Sclérosés en plaques.

13 – REORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent municipal fait valoir ses droits à la retraite à

compter du 1^{er} septembre 2023.

Dans le cadre de ce départ, Monsieur le Maire, propose de réorganiser les effectifs du périscolaire.

Il propose de transformer le poste occupé par cet agent qui est à temps complet en un emploi à temps non complet de 28/35^{ème}.

Il propose également d'augmenter le temps de travail d'un agent à temps non complet de 27/35^{ème} à 28/35^{ème}.

Et enfin, de créer un emploi un temps non complet également à 28/35^{ème}.

Le Conseil Municipal approuve ce projet. Monsieur le Maire va entreprendre les démarches auprès du Comité Technique Paritaire et le Conseil Municipal sera appelé à statuer ultérieurement sur les différentes créations d'emplois.

QUESTIONS DIVERSES

- Le recrutement d'un nouvel agent pour le secrétariat est en cours, les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 1^{ER} mai 2023.

- Calendrier des manifestations à venir :

- l'Opération village propre samedi 18 mars à 9h
- l'Opération Brioches les 30 et 31 mars
- Meeting pour les 90 ans de l'aéroclub le 14 mai
- la fête des voisins le 2 juin
- la fête des mères le 9 juin à 18h30
- la fête du village le samedi 1^{er} juillet.

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Christian QUENOT

